

## ÉMISSION OBLIGATAIRE SUBORDONNÉE PERPÉTUELLE PAR PLACEMENT PRIVÉ DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC D'UN MONTANT DE 500.000.000 DE DIRHAMS

Dans le cadre de son plan de financement, le Crédit Agricole du Maroc a réalisé une émission obligataire subordonnée perpétuelle, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant global de **500.000.000 MAD**.

L'opération a été structurée comme suit :

- **Une tranche unique** : à une maturité perpétuelle, à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de cinq cent millions (500.000.000) de dirhams et d'une valeur nominale de cent mille 100.000 dirhams.

À travers cette nouvelle émission obligataire qui s'est clôturée le 30 juin 2025, le Crédit Agricole du Maroc vise : (i) le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie et notamment le secteur de l'agriculture et le monde rural dans son intégralité, ainsi que (ii) le renforcement des fonds propres réglementaires de la banque.

À cette occasion, le Crédit Agricole du Maroc tient à adresser ces vifs remerciements à l'ensemble des investisseurs et des institutionnels pour leur confiance réitérée et pour leur appui fort et continu en vue de l'accompagner dans son développement.



Retrouvez le Communiqué de presse sur le lien suivant :  
<https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications>